



**Approche et
Méthodologies ESG**

PREAMBULE

Déclaration d'engagement

Disclaimer : Les informations présentées dans ce document se rapportent exclusivement aux OPC labellisés ISR gérés directement par La Financière de l'Echiquier (LFDE). Les OPC faisant l'objet d'une délégation de gestion ne sont pas pris en compte.

La Financière de l'Echiquier est acteur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2007. L'ISR est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des Organismes de Placement Collectifs (OPC) suivants :

- Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- Echiquier Alpha Major SRI
- Echiquier ARTY SRI
- Echiquier Credit SRI Europe
- Echiquier Health Impact For All
- Echiquier High Yield SRI Europe
- Echiquier Major SRI Growth Europe
- Echiquier Positive Impact Europe
- Echiquier Short Term Credit SRI
- Echiquier Smid Blend Euro SRI
- Tocqueville Silver Age ISR
- Tocqueville Europe Strategic Tech SRI

Ces OPC ont obtenu le label ISR de l'Etat Français en conformité avec les critères du référentiel mis à jour au 01/03/2024.

Ce document fait l'objet d'une mise à jour *a minima* annuelle.

La Financière de l'Echiquier s'engage à être transparente. Nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Nous sommes également favorables à une transparence accrue en matière de risques financiers liés au climat et soutenons ainsi la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Données au 31/12/2025

Mise à jour : Janvier 2026

SOMMAIRE

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE DOCUMENT
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION
3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE DOCUMENT
4. PROCESSUS DE GESTION
5. CONTROLES ESG
6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE DOCUMENT

L'ensemble des documents relatifs aux OPC cités ci-dessous est disponible publiquement, en sélectionnant l'OPC souhaité sur la page « [Fonds](#) » de notre site internet et en se rendant dans la section « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».

Les exclusions sectorielles appliquées à chacun de ces OPC sont détaillées au paragraphe 4.1 de ce document ainsi que dans une [Politique d'exclusion](#) dédiée disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

L'ensemble des OPC présentés ci-dessous sont a minima détenteur du label ISR de l'Etat Français. Ils sont répartis en deux catégories : **Investissement à Impact** et **Convictions Durables**. Ces catégories correspondent à des degrés plus ou moins élevés d'intégration des critères ESG dans la gestion des OPC - avec en tête l'Investissement à Impact - qui seront détaillées tout au long de ce rapport.

INVESTISSEMENT A IMPACT			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2025	Labels
ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Sélectivité	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	455 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER HEALTH IMPACT FOR ALL			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Sélectivité	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	11 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR

CONVICTIONS DURABLES			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2025	Labels
ECHQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro	308 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	10 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER ARTY SRI *			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE et internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	670 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances	359 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	45 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE *			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	1 457 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	129 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHQUIER SMID BLEND EURO SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro	869 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
TOCQUEVILLE SILVER AGE ISR			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE et internationales	434 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
TOCQUEVILLE EUROPE STRATEGIC TECH SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	257 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR

Pour les OPC marqués d'une « * », les encours présentés au 31/12/2025 sont ceux de la stratégie, i.e. les compartiments de SICAV françaises et luxembourgeoises.

Pour chaque stratégie, l'ensemble des compartiments ne font systématiquement pas l'objet d'une labellisation. A ce titre, bien que la gestion des compartiments concernés des SICAV françaises et

luxembourgeoises soit identique, seuls les compartiments de la SICAV française Echiquier Major SRI Growth Europe a candidaté et obtenu le label ISR de l'Etat Français.

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

La Financière de l'Echiquier
53 avenue d'Iéna
75 116 PARIS
<http://www.lfde.com/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Depuis la création de La Financière de l'Echiquier en 1991, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises. Débutée en 2007, la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE). Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de rencontres et d'échanges avec elles, en particulier sur les aspects de gouvernance.

Depuis 2023, La Financière de l'Echiquier appartient au Groupe LBP AM, gérant d'actifs français engagé aux côtés de ses clients et de ses partenaires pour une finance durable. En tant que pôle de gestion fondamentale, La Financière de l'Echiquier joue un rôle central dans le dispositif du Groupe LBP AM dans le domaine de la gestion ISR et de l'engagement auprès des entreprises.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur notre site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ».

Principes de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

En réponse aux grands enjeux de notre société (le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le climat, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique), le Groupe LBP AM a développé une approche innovante de l'analyse et de la gestion ISR : GREaT.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), le Groupe LBP AM concentre sa philosophie d'investissement GREaT sur quatre piliers porteurs de solutions et permettant de maîtriser les risques :

- la **G**ouvernance responsable,
- la gestion durable des **R**essources,
- la transition **E**nergétique,
- le développement des **T**erritoires.



Cette méthode s'adapte à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de 10 000 entreprises. Elle intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise,

marqueur fort de l'ADN du Groupe La Banque Postale, dont LBP AM est une filiale, et élément distinctif de cette approche innovante.

La méthodologie GREaT repose sur les lignes directrices suivantes :

- Novatrice, avec l'utilisation de quatre piliers pour analyser les risques et les opportunités propres à chaque émetteur,
- Prospective, en identifiant des entreprises tournées vers l'avenir,
- Rigoureuse, à travers un référentiel unique pour analyser, mesurer et noter,
- Flexible, par l'adaptation aux spécificités de chaque classe d'actifs.

Avec cette méthodologie, le Groupe LPB AM a souhaité mettre en place un cadre d'analyse qui se différencie d'une méthodologie ESG « classique ». Le pilier consacré au développement des territoires, marque ainsi la sensibilité aux enjeux d'inclusion, d'équité et de soutenabilité à l'échelle locale, que le groupe partage avec sa maison-mère, entité publique. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à l'analyse des émetteurs.

La Financière de l'Echiquier, en tant que filiale du Groupe LBP AM, a pleinement convergé son approche ISR vers celle présentée ci-dessus. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'analyse ESG des entreprises en portefeuille se fonde sur l'outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La Financière de l'Echiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de deux façons concernant ses OPC labellisés ISR :

- **Convictions Durables : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR**

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Echiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Ici, l'analyse des critères de durabilité a un impact important sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement. Les grands principes de cette approche sélective et contraignante sont les suivants :

1. **Exclusions** : Politique d'exclusion élargie et renforcée pour les OPC ISR, en respect des exclusions requises par le Label ISR V3.
2. **Couverture** : Score GREaT a minima pour 90% des entreprises en portefeuille.
3. **Label ISR V3 – Approche en sélectivité** : La condition d'un taux de sélectivité de 30% est tout d'abord remplie par les valeurs au sein de l'univers d'investissement présentes sur les listes d'exclusions qui s'appliquent aux OPC, puis par les entreprises avec les scores GREaT les plus faibles, jusqu'à atteindre 30% d'exclusion de l'univers.
4. **Label ISR V3 – Approche en amélioration de notes** : Cette approche consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré au niveau du portefeuille qui doit être supérieur à celui de son univers retraité (duquel on a retiré les 30% des émetteurs ayant les pires scores GREaT et/ou étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille).
5. **Doctrine AMF 2020-03** : Le score GREaT moyen pondéré de l'OPC devra à tout moment être supérieur à celui de son univers d'investissement (non retraité).

6. **Notation ESG - Analyse Quantitative GREaT** : Un premier filtre d'analyse ESG quantitative sur le modèle propriétaire GREaT est appliqué à minima pour 90% des valeurs du portefeuille.
7. **Notation ESG – Analyse Qualitative de Gouvernance** : Une attention particulière est faite sur la qualité de la gouvernance des entreprises en portefeuille. Une analyse qualitative dédiée est réalisée par les équipes de gestion.
8. **Controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG. Possibilité d'une mise à jour du score quantitatif de l'entreprise via une correction qualitative si la gravité de la controverse le justifie. Le Comité GREaT du Groupe LBP AM se tient pour statuer sur les cas les plus sensibles.
9. **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises détenues au cours desquelles sont abordés les enjeux ESG. Les questions ESG peuvent également faire l'objet d'un entretien dédié. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
10. **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles ISR.
11. **Transparence** : Nombreux documents disponibles en ligne sur notre approche et notre méthodologie ISR tout comme sur les investissements réalisés dans le cadre de ces OPC.

- **Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR**

Pionnier de l'investissement responsable en France, La Financière de l'Echiquier a décidé dès 2017 de s'engager sur le terrain de l'investissement à impact sur les marchés cotés en lançant son premier OPC à impact, dédié au financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cette décision marque un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact, qui est pour nous la nouvelle frontière de l'ISR. L'investissement à impact est un exercice exigeant reposant sur trois principes : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Notre Doctrine d'Impact reprend ces principes et donne un cadre aux stratégies d'investissements à Impact de LFDE. Au travers de ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de chacune de nos décisions d'investissement. Les grands principes de cette approche sont les suivants :

1. **Exclusions** : La politique d'exclusion des OPC à Impact est plus contraignante que celle à l'œuvre dans le cadre des OPC Convictions Durables et alignée avec la thèse d'impact de chaque OPC.
2. **Couverture** : Score GREaT à minima pour 90% des entreprises en portefeuille.
3. **Label ISR V3 – Approche en sélectivité** : La condition d'un taux de sélectivité de 30% est tout d'abord remplie par les valeurs au sein de l'univers d'investissement présentes sur les listes d'exclusions qui s'appliquent aux OPC, puis par les entreprises avec les scores GREaT les plus faibles, jusqu'à atteindre 30% d'exclusion de l'univers.
4. **Label ISR V3 – Approche en amélioration de notes** : Cette approche consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré au niveau du portefeuille qui doit être supérieur à celui de son univers retraité (duquel on a retiré les 30% des émetteurs ayant les pires scores GREaT et/ou étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille).

5. **Doctrine AMF 2020-03** : Le score GREaT moyen pondéré de l'OPC devra à tout moment être supérieur à celui de son univers d'investissement (non retraité).
6. **Notation ESG - Analyse Quantitative GREaT** : Un premier filtre d'analyse ESG quantitative sur le modèle propriétaire GREaT est appliqué à minima pour 90% des valeurs du portefeuille.
7. **Notation ESG – Analyse Qualitative de Gouvernance** : Une attention particulière est faite sur la qualité de la gouvernance des entreprises en portefeuille. Une analyse qualitative dédiée est réalisée par les équipes de gestion.
8. **Analyse Qualitative d'Impact** : En fonction de la thèse d'impact de l'OPC, les gérants doivent réaliser un score Impact dédié. Cette analyse qualitative repose sur la contribution environnementale et/ou sociale de l'entreprise. L'atteinte d'un score minimum est nécessaire pour que la valeur soit investie dans le portefeuille de l'OPC. La mise à jour de ces scores est réalisée entre 1 et 2 ans selon l'OPC.
9. **Controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG. Possibilité d'une mise à jour du score quantitatif de l'entreprise via une correction qualitative si la gravité de la controverse le justifie. Le Comité GREaT du Groupe LBP AM se tient pour statuer sur les cas les plus sensibles.
10. **Dialogue** : La mise à jour du score Impact d'un émetteur s'accompagne d'un entretien systématique dédié aux enjeux soulevés par la thèse d'impact de l'OPC. A son issue, nous partageons avec l'entreprise concernée des suggestions d'axes de progrès, avec une attention particulière accordée à l'impact. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
11. **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles à impact.
12. **Transparence** : En plus de la documentation disponible concernant nos OPC ISR, nous publions également annuellement pour ces OPC un rapport d'impact disponible en ligne sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

Chacun de ces aspects sera développé plus en détail tout au long de ce document.

La gamme « **Socle ESG** » comprend les OPC qui ne répondent pas aux deux approches mentionnées ci-dessous. Ils intègrent des critères extra-financiers dans l'analyse des entreprises, notamment via le score GREaT. Les critères extra-financiers n'influencent pas significativement la construction du portefeuille. Par ailleurs, les OPC doivent garantir un taux de couverture ESG d'au moins 75% et appliquer la politique d'exclusion du socle commun du Groupe LBP AM. Certains OPC intègrent des critères additionnels qui peuvent avoir un impact plus marqué sur la composition du portefeuille, en fonction des exigences spécifiques des clients.

Certains OPC de cette catégorie intègrent quelques variantes notamment par la mise en place de critères additionnels qui peuvent avoir un impact plus marqué sur la composition du portefeuille, en fonction des exigences spécifiques des clients. Aucun des OPC de cette gamme n'a une approche significativement engageante au regard de la réglementation extra-financière (Label ISR / ESMA Naming / Doctrine AMF). Plus d'informations sont disponibles dans les prospectus des fonds.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Financière de l'Echiquier a formalisé au fil des années sa démarche d'investisseur responsable en l'inscrivant dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE) dont elle est l'élément central. Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de dialogue et une attention particulière portée depuis l'origine aux aspects de gouvernance.

Les étapes clefs de cette formalisation ont été les suivantes :

- 1991-2007 : Approche d'investisseur responsable non formalisée mais application de principes de « bon sens » : importance accordée à la gouvernance des entreprises et démarche active de vote aux assemblées générales.
- 2007 : Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.
- 2011 : Obtention du label ISR de Novethic par Echiquier Major SRI Growth Europe (premier OPC ISR labellisé de La Financière de l'Echiquier).
- 2013 : Formalisation de notre démarche d'engagement auprès des entreprises au travers de la définition des « axes de progrès ».
- 2017 : Adoption de la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe.
- 2018 : Formalisation et renforcement de notre approche d'Intégration ESG. Formation approfondie de l'ensemble de l'équipe de gestion à l'analyse ESG ainsi que de l'ensemble des équipes commerciales à la thématique de l'investissement responsable. Mise en place d'un comité éthique.
- 2019 : Publication d'une étude sur les liens entre l'ISR et la performance financière. Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR (6 OPC détenteurs du label ISR de l'Etat Français).
- 2020 : Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée à fin 2020 de neuf OPC.
- 2023 : Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée courant 2023.
- 2024 : Travaux de convergence entre les pratiques d'investissement responsable de LFDE et du Groupe LBP AM et Tocqueville Finance (TFSA) dans le cadre de l'acquisition de LFDE par LBP AM et du rapprochement entre TFSA et LFDE.
- 2025 : Convergence pour l'ensemble des OPC ouverts de LFDE, dont ceux labellisés ISR, vers la méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT du Groupe LBP AM.

Il est important, pour La Financière de l'Echiquier, de formaliser cette démarche et ses différentes étapes à la fois en interne auprès des collaborateurs et en externe (visibilité sur la place et auprès de nos clients).

- **Formalisation en interne** : L'objectif de la formalisation en interne de notre démarche est d'accompagner les équipes dans la compréhension et l'appropriation du sujet. L'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR) a un rôle moteur à ce sujet et consacre en particulier du temps aux équipes commerciales et à l'équipe de gestion collective qui sont au cœur de cette démarche.

1. **Formations aux thématiques ESG** : Depuis fin 2017, l'équipe de Recherche IR se mobilise fortement afin de former l'ensemble de ses équipes aux enjeux de la finance durable. Pour cela, l'équipe de Recherche IR a développé de nombreuses formations dispensées tout au

long de l'année (analyse ESG, climat, biodiversité, obligations vertes, hydrocarbures non conventionnels et controversés...), qui parfois s'appuient également sur l'expertise de partenaires experts. L'ensemble de l'équipe de Recherche IR est également formé à l'animation des fresques du climat et a pu former en interne plus de quatre-vingts collaborateurs aux causes et conséquences du changement climatique. En complément, LFDE propose à ses collaborateurs un catalogue de formations et de certifications externes à la finance durable. Ainsi plus d'une trentaine de nos collaborateurs ont obtenu la certification « ESG Investing » du CFA Institute et/ou la certification AMF Finance Durable. Ces certifications permettent de valider les acquis des connaissances et de l'expérience de nos collaborateurs sur la finance durable. Ils sont tous encouragés à se former à ces enjeux, notamment par le biais d'objectifs annuels individuels dédiés entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération annuelle variable.

2. **Accompagnement de l'équipe de gestion collective** : Un « Comité ESG » hebdomadaire sur les sujets et engagements ESG anime la vie de la gestion collective. Vous trouverez tous les détails concernant ce rendez-vous dans le paragraphe 2.5.

- **Formalisation en externe**. Selon nous, la formalisation de notre démarche en externe a plusieurs objectifs :

1. **Visibilité sur le marché** : Cela consiste à participer à des événements et à des initiatives de place afin de promouvoir notre expertise et l'investissement responsable dans sa globalité. Ce point est développé davantage dans le paragraphe 2.7. La publication d'études comme celle sur les liens entre ISR et Performance publiée depuis 2019 en fait partie.
2. **Sensibilisation des clients et prospects** : Afin de faire adhérer nos clients à notre démarche d'investisseur responsable, il est essentiel de les informer et de les sensibiliser à ce sujet. Le travail des commerciaux, avec l'appui de l'équipe de Recherche IR est ici primordial. De plus, les événements que nous organisons tout au long de l'année sur l'ISR ont un objectif pédagogique. L'équipe de Recherche IR de La Financière de l'Echiquier est particulièrement active dans la formation de ses clients à l'ISR. A ce titre, elle a lancé plusieurs dispositifs pédagogiques, en particulier à destination de ses clients conseillers financiers : L'Ecole de l'ISR by LFDE (2019), le podcast pédagogique « [Un pied devant l'autre](#) » (2020), l'Ecole du Climat (2022) et le podcast « Sursauts » (2023), consacré aux solutions dédiées à la préservation et à la régénération de la biodiversité. LFDE a soutenu également le lancement du MOOC (Massive Open Online Course) « Relever le défi de la biodiversité » initié par ENGAGE et son équipe de Recherche IR s'est également formé pour pouvoir animer des fresques du climat.
3. **Information à destination de nos parties prenantes** : Nous accordons beaucoup d'importance à communiquer de façon transparente et proactive avec l'ensemble de nos parties prenantes sur notre démarche d'investisseur responsable. Ce document est l'outil le plus complet de formalisation de notre démarche. L'ensemble des documents à ce sujet sont disponibles sur notre site internet, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » (i.e. politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement...) ainsi que sur les pages dédiées à chacun de nos OPC accessibles à partir de la page « [Fonds](#) ». Ce point est développé davantage dans le paragraphe 6.3.

4. **Apprentissage académique** : En tant qu'acteur du secteur, il nous semble important de pouvoir former les futurs professionnels de la finance, à l'investissement responsable. Des cours sont ainsi donnés chaque année par les membres de l'équipe de Recherche IR, dans plusieurs établissements d'enseignements supérieurs (NEOMA Business School, SKEMA Business School...). Dans cette dynamique, La Financière de l'Echiquier a également contribué à la création du « Msc Sustainable Finance & FinTech » de SKEMA Business School a ouvert ses portes à la rentrée 2021.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La **gestion des risques et des opportunités ESG** est au centre de la démarche d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Ces risques et opportunités sont appréhendés, depuis plusieurs années sous l'angle de la double matérialité, de différentes façons, au travers de nos différentes méthodologies propriétaires :

- **Identification des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques de durabilité.
- **Détection des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est par exemple le cas dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous nous en servons comme modèles pour inciter les autres à s'améliorer.

La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des indicateurs relatifs aux différentes catégories de risques de durabilité comme les risques liés au changement climatique, aux enjeux de gouvernance et au respect des droits humains.

Sont ainsi considérés :

- Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs,
- Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel,

- Les risques stratégiques, qui concernent l’alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires »,
- Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d’un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l’émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces deux risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

Nous considérons que la compréhension des risques ESG significatifs (par exemple avec le suivi des controverses) et l’identification précoce des opportunités d’investissement à long terme peuvent améliorer le profil de risque de nos investissements et constituer une source d’alpha pour nos clients.

La Financière de L’Echiquier et sa maison-mère le Groupe LBP AM souhaitent inscrire leur gestion dans une trajectoire compatible avec l’objectif de l’Accord de Paris visant à limiter le réchauffement global à 1,5°C d’ici la fin du siècle. Nous étudions l’atteinte de la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050 et la mise en place d’une stratégie climat adéquate. Cette stratégie se développe en trois volets :

- 1) Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés,
- 2) Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille,
- 3) Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent une solution à la transition énergétique et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces trois axes nous permettent ainsi de structurer une démarche cohérente et de présenter une méthodologie robuste pour maîtriser les risques et accroître les opportunités liées au climat dans nos décisions d’investissement.

Vous retrouverez le détail de notre approche relative à la prise en compte des risques climatiques au niveau de chaque OPC géré par LFDE dans le paragraphe 3.4.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de notre démarche d’Intégration ESG, tous les membres de l’équipe de gestion collective sont impliqués dans l’activité d’investissement responsable de La Financière de l’Echiquier. Les quatre membres de l’équipe Allocation d’actifs le sont progressivement par la mise-en-œuvre de la méthodologie propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». Pour en savoir plus sur notre approche d’investisseur responsable dans nos fonds d’Allocation d’actifs, vous pouvez consulter leur document dédié accessible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

- **L’équipe de Recherche IR** : Parmi eux, l’équipe de Recherche IR (dont la composition est disponible dans le paragraphe 2.6) est en charge d’accompagner l’ensemble de la gestion dans cette démarche, d’assurer le suivi qualitatif de leurs travaux de recherche ESG et de les épauler également dans le cadre de l’analyse qualitative ISR, de l’élaboration de cas d’investissement sur le volet ISR, ou encore lors de l’engagement avec les entreprises. En complément de ces

missions, l'équipe intervient lors du Comité ESG hebdomadaire. C'est un lieu d'échange privilégié entre l'équipe de Recherche IR de LFDE, l'équipe Solutions ISR de LBP AM et l'équipe de Gestion Collective LFDE et du Groupe LBP AM qui permet d'organiser de renforcer leur connaissance sur les thèmes et actualités ISR, de les informer des évolutions de la démarche d'investissement responsable et d'organiser les prochains engagements thématiques ESG avec les entreprises.

- **L'équipe de Gestion Collective** : Le partage de la recherche ESG au sein de l'équipe de gestion collective est l'un des points centraux de notre approche d'Intégration ESG. Il prend forme via un Comité ESG hebdomadaire. Une communication par mail de tous les comptes rendus d'entretiens ainsi qu'un archivage de tous les travaux de recherche ESG dans notre base de données propriétaire ont lieu de façon systématique. Cette base de données a la particularité de rassembler au même endroit les informations financières et extra-financières sur les émetteurs. Notre capacité à engager le débat avec les entreprises et à nous forger un avis sur leur état d'avancement sur ces sujets repose selon nous sur le développement d'une culture extra-financière partagée par toute l'équipe de Recherche au sein de La Financière de l'Echiquier. Ces dernières années, cette base de données a été modernisée et les fonctionnalités relatives à l'ISR enrichies donnant ainsi davantage de visibilité à l'ensemble des données ESG à disposition de l'équipe de gestion.
- **L'ensemble des équipes de La Financière de l'Echiquier** : Au-delà de l'équipe de gestion, le sujet de l'investissement responsable est très intégré au sein de l'entreprise et toutes les équipes sont impliquées dans le développement et l'amélioration continue de notre démarche. Les équipes commerciales et marketing sont particulièrement concernées pour expliquer au mieux notre démarche d'investisseur responsable à nos clients, ou encore les équipes en charge de la conformité et des risques en surveillant la bonne application des règles de gestion ISR. Une personne est également en charge de l'ISR au sein de l'équipe « Service Client ».

En tant que filiale, La Financière de l'Echiquier bénéficie également, en prestation de service, de la recherche ISR du Groupe LBP AM. Celle-ci est effectuée par l'équipe Solutions ISR, rattachée au Groupe LBP AM, qui est en charge de la méthodologie d'analyse ISR GREaT et de la plateforme de notation quantitative GREaT 360.

De plus, depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » n'est plus seulement un objectif collectif : chaque collaborateur est concerné, par le biais des objectifs individuels qui lui sont assignés, et qui comptent désormais obligatoirement un objectif spécifique de contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE, entrant en jeu à hauteur de 10% dans la détermination de sa note d'entretien annuel d'évaluation. Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa fonction et ses responsabilités. Cette note est en particulier prise en compte dans la détermination de la rémunération variable, notamment de l'équipe de gestion (selon le degré de prise en compte des critères de durabilité des OPC gérés), ainsi que des dirigeants de LFDE.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

La Financière de l'Echiquier a une équipe dédiée composée de quatre personnes : une personne Responsable de la Recherche IR ainsi que trois analystes ISR dédiés à l'analyse qualitative des entreprises et au support de l'équipe de gestion, notamment sur l'engagement.

En complément de ces quatre personnes, l'ensemble des gérants et analystes financiers des OPC labellisés ISR travaillent, avec le soutien de l'équipe de Recherche IR, sur le suivi des critères du cahier des charges du Label ISR V3.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Dans le domaine de l'investissement responsable, la Financière de l'Echiquier est partie prenante des initiatives suivantes :

- Initiatives Généralistes :
 - o Principles for Responsible Investment (PRI) – Organisation des Nations Unies (2008)
 - ⇒ Participation en 2019 aux campagnes d'engagements collaboratifs environnementaux « The Investor Agenda » et ainsi que sur la thématique « Déforestation et feux de forêts en Amazonie ».
 - ⇒ Participation en 2020 au groupe de travail « Taxonomie Européenne »
 - ⇒ Participation en 2020 à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du « Climate Action 100+ » et au groupe de discussion « Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19 ».
 - ⇒ Participation depuis 2023 à la campagne d'engagement collaboratif social « Advance » dans le groupe de travail dédié à l'entreprise Acciona Energia.
 - o AFG - Comité Technique Investissement Responsable (2013)
 - ⇒ Membre depuis 2020 du Comité Investissement Responsable restreint composé d'une dizaine de sociétés de gestion de la Place de Paris.
 - ⇒ Participation en 2019/2020 au groupe travail « ODD ».
 - ⇒ Participation en 2020 aux groupes de travail « Consultation Doctrine AMF 2020-03 » et « Consultation Article 8 de la Taxonomie ».
 - ⇒ Participation en 2021 aux groupes de travail « Energies fossiles », « Impact » et « Biodiversité ».
 - ⇒ Participation en 2022 au groupe de travail « Consultation EFRAG sur les standards sociaux pour la réglementation CSRD ».
 - ⇒ Participation en 2024 aux groupes de travail « Opérationnalisation des plans de transition » et « Code de Transparence ».

- SIFs - Sustainable Investment Forum
 - Forum per la Finanza Sostenibile – Italie (2017)
 - Forum pour l'Investissement Responsable – France (2019)
 - ⇒ Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR ».
 - ⇒ Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact.
 - ⇒ Membre depuis 2021 de la Commission « Dialogue et Engagement ».
 - ⇒ Participation jusqu'en 2025 au groupe de travail « Travail forcé et travail des enfants ».
 - ⇒ Participation en 2023 au groupe de travail « Panorama de la Finance à Impact - Intégration de la Finance à Impact coté », lancé par le FIR, FAIR et France Invest.
 - ⇒ Participation depuis 2024 à l'initiative « Club SMID », à travers les deux groupes de travail dédiés respectivement aux enjeux de gouvernance et au capital humain.
 - ⇒ Participation jusqu'en 2025 au groupe de travail « corruption ».

- Initiatives Environnementales/Climat :
 - Carbon Disclosure Project (CDP) (2013)
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Non-Disclosure Campaign.
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Science-Based Targets Campaign.
 - Alliance Européenne pour la Relance Verte (2020)
 - Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (2020)
 - Finance for Biodiversity Foundation (2020)
 - ⇒ Participation aux groupes de travail « Mesure d'impact » depuis 2021 et « Engagement avec les entreprises » jusqu'en 2022.
 - ⇒ Participation depuis 2023 à la campagne d'engagement collaboratif sur la biodiversité « Nature Action 100 », lancée par Finance for Biodiversity Foundation, CERES, Planet Tracker et l'IIGCC.
 - Net Zero Asset Managers Initiative (2021)
 - ⇒ Participation en 2021 à la campagne d'engagement collaboratif « Sourcing des minéraux de la guerre dans le secteur des semi-conducteurs » menée par les UN PRI.
 - Institut de la Finance Durable (2021)
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de travail « Définition de l'Impact » et à partir de 2022 au groupe de travail « Opérationnalisation et Mesure de l'Impact ».
 - ⇒ Participation en 2022 et 2023 au groupe de travail n°2 « Best-in-Class et Démarche ESG équilibrée » sur la refonte du cahier des charges du label ISR de l'Etat Français.
 - ⇒ Participation depuis 2024 à la coalition « Investors for a Just Transition » et au groupe de travail « Impact ».
 - Entreprise pour l'Environnement (EpE) (2022)

⇒ Participation en 2022 aux groupes de travail « Climat », « Biodiversité » et « Santé-Environnement ».

- Initiatives Sociales :

- World No Tobacco Day - Organisation Mondiale de la Santé (2017)
- Access to Medicine Foundation (2019)
 - ⇒ Participation depuis 2019 à plusieurs campagnes d'engagement collaboratif aux côtés du Access to Medicine Index.
- Pacte Mondial des Nations Unies & ONU Femmes
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d'engagement collaboratif social « Women's Empowerment Principles ».
- Association FAIR (fusion de Finansol et l'Impact Invest Lab) (2021)
 - ⇒ Participation en 2021 au groupe de « Financeurs solidaires ».
 - ⇒ Participation en 2022 au groupe de travail « Barème Adhésion FAIR ».
 - ⇒ Participation en 2024 au groupe de travail « Exclusions Label Finansol ».

Depuis début 2019, La Financière de l'Echiquier a renforcé sa participation à des initiatives de place ainsi qu'à des groupes de travail thématiques. Sa mobilisation autour de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs a également été renforcée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre [Rapport de vote et d'engagement](#) disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

A noter que la démarche d'engagement collaboratif est aussi portée par le Groupe LBP AM, en tant que maison-mère, à travers un certain nombre de ces initiatives.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Sont comptabilisés comme « encours des actifs ISR » et dénommés comme « actifs ISR » uniquement les OPC ayant reçu un ou plusieurs labels « ISR » ainsi que les mandats et OPC suivants ayant les mêmes contraintes ISR que ces stratégies modèles.

Les encours totaux des **actifs ISR** de La Financière de l'Echiquier au 31/12/2025 s'élèvent à **14 425M€**. Parmi eux, les encours **labellisés ISR** de la Financière de l'Echiquier s'élèvent à **12 925M€**.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2025, les encours des actifs ISR représentent environ **55,2%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier. Parmi eux, les encours des actifs labellisés représentent environ **49,4%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier.

3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE DOCUMENT

Dans les paragraphes suivants, nous détaillerons chacun des aspects en fonction du profil de chaque OPC, qu'ils soient gérés selon une approche d'Investissement à Impact ou de Convictions Durables. Les OPC gérés selon une approche de Convictions Durables et d'Investissement à Impact sont rassemblées sous la dénomination « OPC labellisés ISR ».

Chaque OPC à Impact n'a pas les mêmes contraintes et est soumis à un processus de gestion différent. Pour cela, nous utiliserons le code couleur suivant :

- [POSITIVE IMPACT] pour Echiquier Positive Impact Europe
- [HEALTH] pour Echiquier Health Impact For All

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?

La Financière de l'Echiquier suit les mêmes objectifs que sa maison-mère. Le Groupe LBP AM est convaincu que les pratiques d'investissement socialement responsable sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

L'objectif de notre gestion est de financer et d'investir dans les entreprises qui :

- Maîtrisent les risques ESG par leurs bonnes pratiques en termes de Gouvernance et de gestion durable des Ressources,
- Présentent des opportunités par le développement de nouveaux modèles économiques en lien avec la Transition Energétique et le Développement des Territoires.

Un second objectif est de participer à l'amélioration des pratiques des entreprises sur les catégories E, S, DH et G au travers des 4 piliers de la note GREaT :

- E « Environnement » : pilier Transition Energétique,
- S « Social » : pilier Gestion Durable des Ressources,
- G « Gouvernance » : pilier Gouvernance Responsable,
- DH « Droits Humains » : piliers Développement des Territoires et Gestion Durable des Ressources.

Les objectifs sur chacun de ces piliers sont détaillés en section 3.3 relative à la méthodologie d'analyse GREaT. Les OPC couverts par le présent document proposent une gestion tenant compte du score GREaT du portefeuille.

La gestion dite de "stock-picking" de La Financière de l'Echiquier est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne dans ses OPC. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance de ces sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

A travers le modèle propriétaire GREaT, nous recherchons à sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue extra-financier. Nous recherchons également à les accompagner dans le cadre de notre démarche d'engagement sur l'ensemble de leurs enjeux ESG tels que :

- **Gouvernance** : Structure de contre-pouvoirs efficaces, transparence et alignement de la rémunération des dirigeants, la diversité au sein des instances de direction...
- **Environnement** : Réduction de l'impact environnemental des entreprises (émissions de CO2, eau, déchet, biodiversité...), trajectoire de décarbonation, impact environnemental des produits et services...
- **Social** : Qualité des conditions de travail, protection des employés, lutte contre les discriminations, impact social des produits et services...

De plus, dans le cadre de cette démarche d'Intégration ESG, l'équipe de Recherche IR a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de l'équipe de gestion à toutes les opportunités offertes par la prise en compte des critères ESG comme indiqué ci-dessous. La formation fait partie intégrante de ce travail de sensibilisation. Ainsi, tous les membres de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une formation continue à l'utilisation de l'outil de notation GREaT - afin de les aider à cerner les risques et opportunités ESG de leurs cas d'investissement - ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de l'année par l'équipe de Recherche IR.

De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de la Financière de l'Echiquier sont multiples :

- **Utiliser une information disponible peu exploitée** : Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui s'en servent afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et *in fine* prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Dans le cadre de sa démarche d'Intégration ESG, La Financière de l'Echiquier a pour objectif de capitaliser sur la recherche ESG interne et externe afin d'enrichir sa gestion de « stock-picking » et de la rendre ainsi plus différenciante. Nous avons la conviction que cette approche apporte une vraie valeur ajoutée à notre gestion.
- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques de durabilité.
- **Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est le cas par exemple dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer.

- **Financer et accompagner la transition vers une économie plus durable** : La prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, préservation de la biodiversité, consommation responsable, égalité entre les sexes...
- **Avoir un impact social et environnemental positif** : En particulier dans le cas des OPC labellisés ISR, la prise en compte des critères ESG peut permettre d'identifier des acteurs ayant un impact social et/ou environnemental positif et de les accompagner afin de démultiplier et de pérenniser leur impact. Les rapports d'impact publiés sur nos OPC à impact nous permettent d'objectiver ce point.
- **Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients** : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements.

L'ensemble de ces objectifs concoure à ce que la prise en compte des critères ESG soit considérée comme un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par le comité de direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de La Financière de l'Echiquier. Une étude de La Financière de l'Echiquier publiée chaque année depuis 2019 a permis de documenter et de confirmer cette conviction selon laquelle ISR et performance ne sont pas incompatibles, bien au contraire ! Investir dans les entreprises dotées des meilleures notes ESG génère, sur la durée, une performance supérieure à celles des grands indices, et supérieure également à l'investissement dans les entreprises dont les notes ESG sont moyennes ou faibles. [L'étude dans son intégralité](#) est disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, notre approche de l'évaluation ESG des émetteurs fait appel à la fois, à des moyens internes et externes. Notre approche est nourrie par nos rencontres régulières avec le management des entreprises et leur accompagnement dans la durée au travers de notre démarche d'engagement actionnarial. Le recours aux agences de notation extra-financières et à la recherche des brokers est complémentaire à notre travail d'analyse réalisé en interne.

L'outil quantitatif propriétaire (GREaT 360) permet de faire la synthèse des critères sélectionnés auprès de fournisseurs d'informations externes reconnus. Ils se basent sur :

- Des indicateurs de fournisseurs de données et de notations ESG : MSCI ESG, ISS ESG, Ethifinance Ratings.
- Des indicateurs LBP AM : BIRD (Biodiversity Impact Reduction Disclosure) et TPS (Transition Plan Score), qui sont deux modèles internes qui agrègent des données provenant de plusieurs fournisseurs ou ONG tels que MSCI ESG, ISS ESG, Carbon4/CDC Biodiversité, CDP, Clarity AI, Urgewald.

D'autres moyens externes sont utilisés pour nourrir notre recherche sur les émetteurs comme par exemple :

- La lecture de la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc.),
- La consultation de rapports de brokers ou d'ONG,
- La revue d'articles parus dans la presse,
- Des visites de sites et des rencontres de responsables variés (directeur général, directeur financier, directeur des ressources humaines, directeur qualité, directeur de l'environnement, responsable juridique...),
- L'abonnement à des réseaux d'experts (Gerson Lehrman Group et Third Bridge) pour approfondir nos connaissances sur des thématiques particulières,
- L'abonnement à la recherche OFG sur le thème de la gouvernance, qui nous apporte un éclairage complémentaire sur la qualité des conseils d'administration des sociétés françaises,
- L'abonnement à Capital IQ afin d'accéder, entre autres, à des informations sur la gouvernance des entreprises,
- La plateforme en ligne de données biodiversités ENCORE,
- La plateforme en ligne sur les enjeux de durabilité matériels de SASB,
- La base de données du UN Global Compact.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

L'évaluation ESG est réalisée selon un principe de double matérialité. Elle a pour objectif de tenir compte à la fois l'impact de l'environnement sur l'entreprise (matérialité financière) et l'impact de l'entreprise sur l'environnement (matérialité impact).

La méthodologie d'analyse GREaT, issue de plusieurs années de recherche, repose sur quatre piliers, comprenant les critères suivants :

- **La gouvernance responsable** : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales),
- **La gestion durable des ressources** : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, la qualité des conditions de travail, la gestion des relations avec les fournisseurs, la gestion de l'eau, de la biodiversité, de la pollution et des déchets),
- **La transition énergétique** : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, la démarche de réduction des gaz à effet de serre, la réponse aux enjeux de long terme)
- **Le développement des territoires** : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base (par exemple : la relation avec les communautés, pratiques responsables avec les fournisseurs, pratiques responsables avec les clients, gestion de l'impact social des produits et services).

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer un score GREaT, sur 10, qui est attribuée à chaque entreprise.

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

A La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique a et aura un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que cette dimension fasse partie intégrante de notre analyse des risques environnementaux des entreprises de nos univers d'investissement. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise aux risques relatifs au changement climatique et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire. C'est par exemple le cas des risques physiques résultant du changement climatique qui peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

Les principes et critères relatifs au changement climatique sont pris en compte de plusieurs façons dans nos OPC :

- **Au sein du modèle de notation GREaT** : Nos analyses intègrent pleinement les risques et opportunités spécifiques liés au changement climatique. Les risques associés à la transition vers une économie bas carbone sont pris en compte dans la notation ESG GREaT des émetteurs.
- **Au sein des indicateurs de durabilité** :
 - o Intensité carbone : nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2 + 3) pour 1 million d'euros investis,
 - o La consommation d'eau en m3 rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires,
 - o Empreinte carbone : nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros investis,
 - o Trajectoire net zéro : part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.
- **[POSITIVE IMPACT] Au sein du « Score ODD »** : Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises, au travers du Score « Solutions » d'émetteurs contribuant pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dont les deux suivants :
 - o ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
 - o ODD 11 : Villes et communautés durables

Cette dimension est également intégrée dans le Score « Initiatives » avec par exemple la valorisation des démarches ambitieuses de neutralité carbone et d'utilisation des énergies renouvelables des entreprises. Ce score ODD étant un score de contribution net, les entreprises

qui auraient par leurs produits et services ainsi que dans la conduite de leurs activités un impact négatif sur le changement climatique seront pénalisées.

Sur cette base, nous avons intégré les enjeux de protection de la biodiversité de plusieurs façons dans nos analyses des entreprises, quand cet enjeu est matériel :

- **Au sein du modèle de notation GREaT** : Un critère dédié est intégré dans l'analyse de la politique environnementale des entreprises, au moyen d'une question spécifique à la gestion de la biodiversité.
- **[POSITIVE IMPACT] Au sein du « Score ODD »** : Le thème de la biodiversité est également intégré à plusieurs reprises dans notre score, que ce soit dans l'analyse des produits et services distribués par l'entreprise (Score « Solutions ») et dans l'analyse de la conduite responsable de leurs activités (Score « Initiatives »).

Compte tenu du peu d'informations disponibles à ce jour sur la prise en compte de cet enjeu par les entreprises et du manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche sur la gestion de cet enjeu s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. A ce titre, nous avons rejoint fin 2020 l'initiative de la Fondation Finance for Biodiversity et nous sommes engagés, à l'horizon 2024, à intégrer des critères de biodiversité dans nos analyses, à mesurer l'impact de nos investissements, à les publier en toute transparence et à nous engager avec les sociétés sur le sujet.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

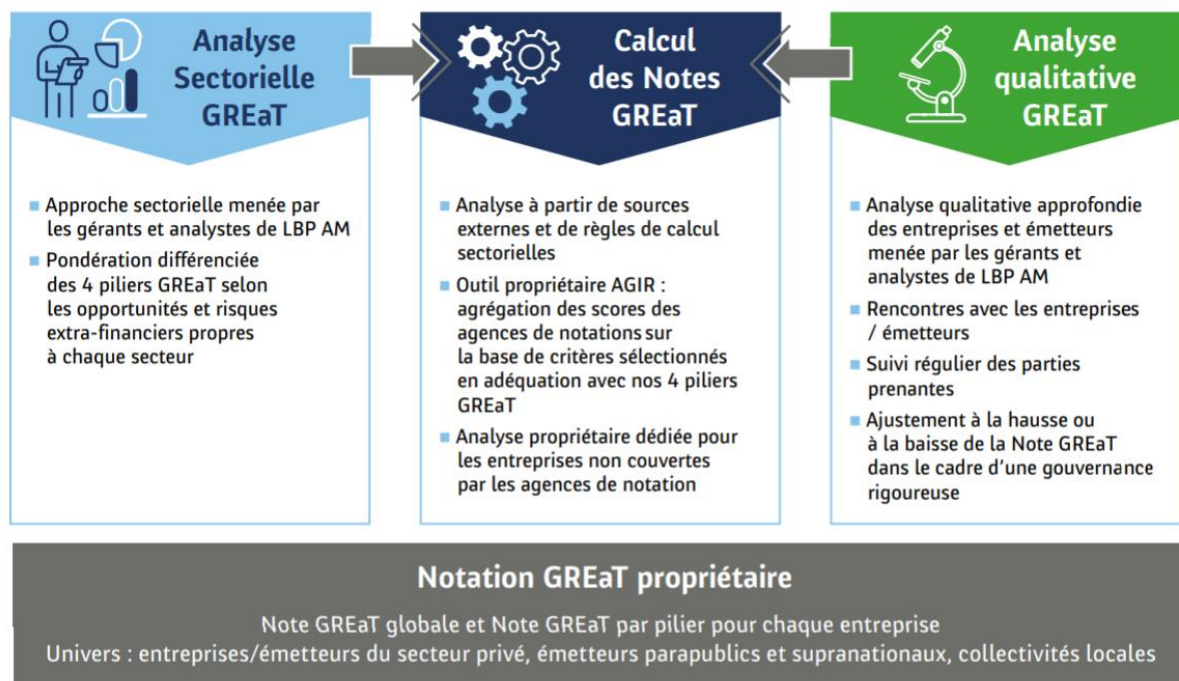
- **Notation ESG** :

La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises couvertes par les agences de notation extra-financières avec lesquelles nous travaillons.

La force de notre modèle repose sur :

- Une couverture large de 10 000 émetteurs,
- Une fiabilité et une réactivité accrues de la notation ESG grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation,
- Un modèle qui évalue à la fois les pratiques et la durabilité des modèles d'affaires,
- Une notation qui reflète nos convictions dans le domaine du développement durable.

Cette démarche s'articule autour de trois étapes :



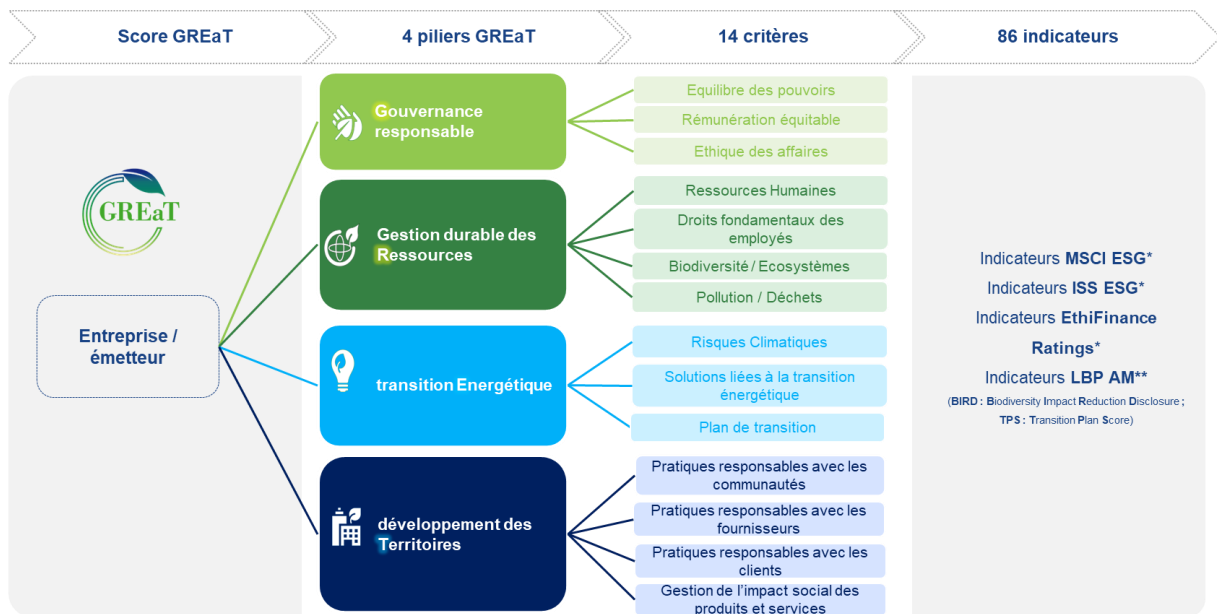
Au terme de ces trois étapes, chaque émetteur de notre univers dispose donc d'un Score GREaT, sur une échelle de 1 (qualité ESG faible) à 10 (qualité ESG forte).

Analyse sectorielle

À partir de données externes (agences de notation, bureaux d'analyse, ONG, think tanks, etc.), les analystes ISR de l'équipe Solutions ISR évaluent régulièrement l'importance relative des quatre piliers GREaT pour chaque secteur. Ce travail alimente la définition de la pondération de ces piliers afin de refléter la pertinence des enjeux pour chaque secteur.

Analyse quantitative

La notation quantitative ISR est alimentée par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que ISS ESG, Ethifinance et MSCI ESG qui fournissent aux investisseurs des bases de données compilant différents éléments relatifs aux critères ESG. Pour ces agences, choisies pour leur complémentarité, nous avons sélectionné plus de 86 indicateurs qui sont cohérents avec les 14 critères et les 4 piliers GREaT.



*Les scores fournis par ISS ESG, Ethifinance et MSCI ESG Research sont ensuite agrégés dans l'outil de calcul interne au Groupe LBP AM, baptisé AGIR, pour permettre la notation GREA T des émetteurs.

** BIRD et TPS sont deux modèles internes qui agrègent des données provenant de plusieurs fournisseurs ou ONG tels que MSCI ESG, ISS ESG, Carbon4/CDC Biodiversité, CDP, Clarity AI, Urgewald.

Les principaux points à retenir :

- L'univers est composé de 10 000 émetteurs sur quatre zones géographiques (Europe développée, Amérique du Nord, Pays émergents et Asie-Pacifique).
- Cette méthodologie couvre l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance, comme détaillé dans le paragraphe 3.3.
- L'échelle de notation varie de 1 à 10, 10 étant la meilleure note.
- Le poids donné à chacune des sous-thématiques des piliers a été déterminé par l'équipe Solutions ISR du Groupe LBP AM.
- Le poids des piliers E, S ou G est toujours supérieur à 20%.

Analyse qualitative

Les analystes fondamentaux mènent une analyse qualitative des émetteurs privés, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs. Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises.

Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : MSCI, ISS ESG pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

L'analyse qualitative est une étape additionnelle à l'analyse quantitative. L'outil de notation AGIR est renforcé par la démarche des ajustements. Chacun des gérants et analystes peut soumettre une demande d'ajustement, argumentée de la note calculée par l'outil AGIR pour un émetteur. Ces ajustements qualitatifs apportent une valeur ajoutée à l'analyse strictement quantitative :

- Gain en réactivité, pour intégrer des informations récentes, positives ou négatives qui ne sont pas encore intégrées par les notations des agences,
- Gain en fiabilité, lorsque nous détectons des informations contradictoires en provenance des agences,
- Gain en qualité, afin de tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur,
- Gain en complétude, par la capacité à approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, au-delà de l'analyse menée par les agences.

Afin de garantir rigueur et traçabilité, ces demandes d'ajustement sont systématiquement étudiées par l'équipe de Recherche IR, qui ont la responsabilité de valider ou de rejeter les demandes.

Une attention particulière est également faite sur la qualité de la gouvernance des entreprises en portefeuille. Une analyse qualitative dédiée à la gouvernance est réalisée par les équipes de gestion.

- **Entretien ESG :**

Dans le cadre du processus de [POSITIVE IMPACT] + [HEALTH] l'entretien ESG est systématique. Il est l'occasion pour nous d'approfondir les thématiques sur lesquelles nous avons manqué d'informations durant notre analyse documentaire et de challenger les entreprises sur leurs enjeux clefs. Cette étape est primordiale, en particulier dans le cas des entreprises de petite taille. Elle nous permet d'obtenir des informations complémentaires et de ne pas les pénaliser de façon rédhibitoire pour leur manque de transparence (souvent lié au manque de moyens humains dédiés à ces sujets en interne et non à leur manque d'engagement sur les sujets ESG). Il nous permet également de porter un regard critique sur les informations communiquées publiquement par l'entreprise et de se prémunir contre les risques de « *greenwashing* ».

- **Engagement :** En ligne avec les exigences du dernier cahier des charges du label ISR de l'Etat Français, les engagements seront conduits sur les fonds labélisés pour les émetteurs suivants :
- Emetteurs en portefeuille ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance sélectionnés par l'OPC et pour lesquels le Groupe LBP AM considère qu'ils sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés.
 - Emetteurs en portefeuille disposant d'une stratégie de transition alignée avec l'accord de Paris au sens du label ISR et dont les résultats observés ne seraient pas en ligne avec les objectifs définis.
 - Dans le cas des fonds ayant une approche en amélioration de note, les émetteurs en portefeuille faisant partie des 30% plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG. Ces émetteurs font systématiquement l'objet d'un acte d'engagement ESG dont la temporalité maximale ne pourra être supérieure à 3

ans (escalades potentielles comprises). L'émetteur ne pourra être conservé en portefeuille si aucune amélioration n'est observée à l'issue de cette temporalité.

Pour plus d'informations sur la démarche d'engagement avec les entreprises en portefeuille, veuillez consulter la [Politique d'Engagement](#) du Groupe LBP AM.

En complément de l'approche d'engagement individuel avec les entreprises, La Financière de l'Echiquier a initié en 2019, une démarche d'engagement collaboratif, aux côtés d'autres acteurs comme par exemple des sociétés de gestion. Plusieurs initiatives ont été rejointes nous permettant d'aborder avec les entreprises des thématiques pouvant plus difficilement être abordées individuellement. Vous retrouverez le détail des initiatives auxquelles nous avons participé dans le paragraphe 2.7 de ce document ainsi que dans notre rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement.

- **Vote** : A La Financière de l'Echiquier, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. Dans ce cadre, nous sommes engagés, pour l'ensemble de nos OPC, à voter systématiquement, quel que soit le pourcentage de détention du capital ou des droits de vote. L'activité de vote repose sur une [Politique de vote](#) propre à La Financière de l'Echiquier disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ». Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Fréquence de révision :

En moyenne, les agences externes ISS ESG, MSCI ESG Research et Ethifinance mettent à jour leur analyse d'une entreprise tous les 12 à 24 mois, mais celle-ci peut être ajustée à tout moment en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation d'une l'entreprise.

Nous recevons les données des agences ISS ESG et MSCI ESG Research de façon mensuelle.

L'outil propriétaire de notation du Groupe LBP AM, GREaT 360, est mis à jour deux fois par an.

[POSITIVE IMPACT] + **[HEALTH]** : Les scores Impact propriétaires « Score ODD » et « Score AAAA » font l'objet d'une révision tous les deux ans.

Suivi des controverses :

Le suivi des controverses est assuré par deux biais principaux : les scores GREaT et la politique d'exclusion normative.

D'une part, des indicateurs de controverses de nos fournisseurs de données sont intégrés directement dans différents critères de GREaT, permettant d'assurer un suivi quantitatif des émetteurs sur les controverses environnementales, sociales et de gouvernance.

Par ailleurs, la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM dispose que la société de gestion peut exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent ou contribuent à des violations particulièrement graves des droits humains ou à des atteintes graves à l'environnement, et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire le risque de violation continue.

L'équipe Solutions ISR de LBP AM, composée d'experts thématiques, mène une double-identification : quantitative (via nos fournisseurs de données, afin d'identifier les controverses les plus graves et ne faisant pas l'objet de remédiation effective) et qualitative (identification d'un risque critique en matière de droits humains et d'environnement). Les entreprises identifiées sont intégrées à la liste de surveillance normative. Tous les émetteurs présents dans la liste font l'objet d'une diligence renforcée, conduite conjointement par l'équipe Solutions ISR et les équipes de gestion, présentée au Comité GREaT.

En respect de la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM, une liste de surveillance normative a été mise en place, constituée d'émetteurs présentant un risque d'impact critique sur les droits humains ou l'environnement, via un suivi attentif des controverses, mais également de ressources externes (rapports d'ONG, plateformes spécialisées comme le Business and Human Rights Resource Center...) ou à la suite d'alertes de parties prenantes tierces. Une diligence renforcée est effectuée sur les émetteurs présents dans la liste de surveillance normative, afin d'analyser la gravité et l'étendue de la violation ou du risque, la probabilité de violations futures des normes éthiques fondamentales de LBP AM, la diligence raisonnable mise en œuvre au sein de l'entreprise et leur effet de levier sur l'entreprise étudiée.

Le Comité GREaT fonde ses décisions sur une évaluation de la gravité et de l'étendue des atteintes, du lien entre la violation et la société, de la remédiation mise en œuvre par l'entreprise, ainsi que sur la probabilité de violations futures des normes par cette entreprise. Le Groupe LBP AM prend également en compte la gouvernance de l'entreprise et la gestion des risques au sein de celle-ci, afin de déterminer si l'entreprise met en œuvre une diligence raisonnable conforme aux attentes des normes éthiques fondamentales du Groupe et permettant de réduire effectivement le risque de violations futures des normes.

Conformément au Principe 19 des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (UNGP), avant que le Comité GREaT ne prenne la décision d'exclure une société, il doit examiner si d'autres mesures, telles que l'engagement actionnarial, pourraient être plus adaptées afin de réduire le risque de violations futures des normes. La décision finale, adoptée par le Comité GREaT,

doit viser, dans la mesure du possible, à réduire et atténuer les risques de violations futures des normes.

Le Comité GREaT peut ainsi adopter les mesures suivantes :

- L'engagement de l'émetteur, de façon bilatérale ou collective,
- La dégradation des scores GREaT de l'émetteur,
- La mise en surveillance renforcée (les émetteurs demeurent dans la liste de surveillance normative pour suivre l'évolution de la controverse, c'est-à-dire la capacité de l'émetteur concerné à remédier à l'impact et à adopter des mesures permettant de le prévenir à l'avenir),
- Le gel ou la suspension,
- L'exclusion.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG se fonde sur l'expertise interne des gérants de LFDE, sur une notation élaborée et fournie par le Groupe LBP AM, et sur des ressources externes (brokers, recherche académique, rencontre avec les entreprises).

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à filtrer un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Analyse de l'univers d'investissement et application d'un filtre ISR

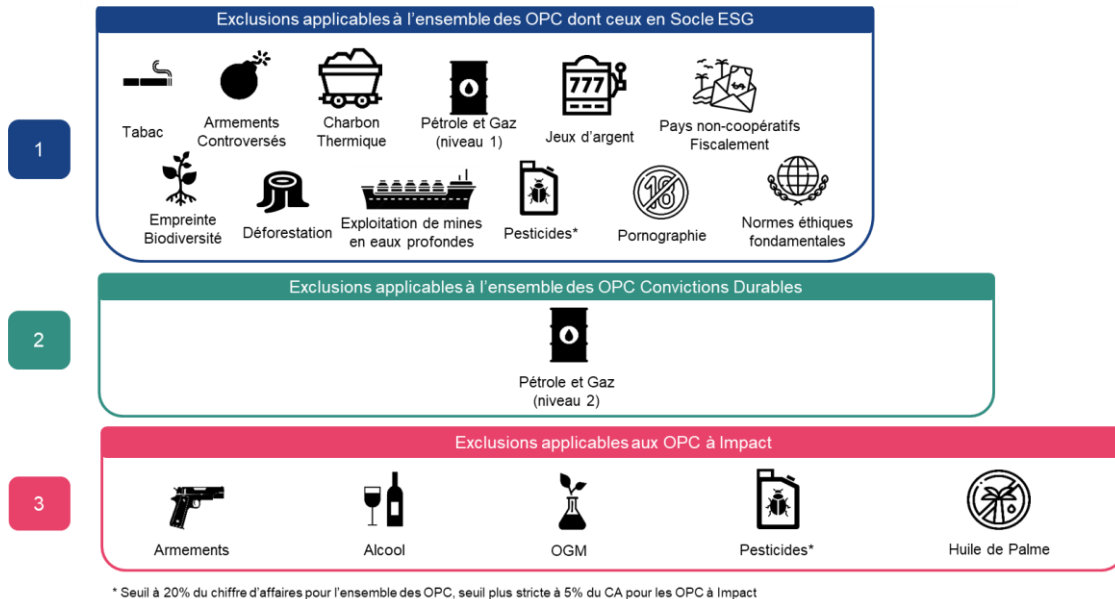
En conformité avec le cahier des charges du Label ISR mis à jour au 01/03/2024, l'univers d'investissement de chaque fonds est réduit de 30% par une méthode dite d'exclusion. Cela est fait en 2 étapes :

- **FILTRE EXCLUSION :**

La recherche ESG relative aux exclusions sectorielles et normatives a un impact sur la construction de portefeuille de l'ensemble des OPC labellisés ISR.

Au sein de sa politique d'exclusion, LFDE a décidé d'exclure de ses investissements un ensemble de secteurs et de pratiques dites controversées sur le plan moral et/ou éthique. L'exclusion de ces activités est le résultat d'analyses approfondies, dont les principales conclusions sont présentées dans ce document. Le périmètre d'application de ces exclusions est variable. Ainsi 3 catégories d'OPC ont été définies, à chacune correspondant un ensemble d'exclusions.

L'ensemble des exclusions de la catégorie 1 est appliquée pour l'ensemble des OPC gérés par LFDE. Elles sont en ligne avec la politique d'exclusion du Groupe LBP AM, dont LFDE est une filiale. A cela s'ajoutent des exclusions supplémentaires, signifiant qu'un OPC Conviction Durable exclura les activités des catégories 1 et 2, tandis qu'un OPC à Impact exclura les activités des catégories 1, 2 et 3. De rares exceptions et dérogations peuvent exister et sont détaillées au sein de cette politique.



1. **Exclusions applicables à l'ensemble des OPC du Groupe LBP AM, dont LFDE est une filiale :**
 - **Sectorielles :** Armements controversés, pays non-coopératifs fiscalement, tabac, charbon thermique, pétrole et gaz (niveau 1), empreinte biodiversité, déforestation, exploitation de mines en eaux profondes, pesticides, jeux d'argent, pornographie.
 - **Normatives :** En respect de la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM, LFDE exclut les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations particulièrement graves des normes éthiques et pour lesquelles l'exclusion est le levier le plus efficace pour réduire le risque de violation continue et future des normes internationales (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme).
2. **Exclusions additionnelles applicables aux OPC labellisés ISR : Pétrole et Gaz (niveau 2),** en ligne avec les exigences des exclusions relatives au pétrole et gaz telles que décrites à l'Annexe 7 du Référentiel disponible sur le [site du label](#).
3. **Exclusions additionnelles applicables aux OPC à Impact :** Armements, alcool, OGM, pesticides, huile de palme.

Pour l'ensemble des OPC, nous excluons également les sociétés concernées par les sanctions américaine « **Executive Order 13959** ».

Pour en savoir plus sur les seuils et les modalités d'application, un ensemble de documentation est disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) ». Veuillez consulter :

- la [Politique d'Exclusion](#) de La Financière de l'Echiquier,
- la [Politique Charbon](#) de La Financière de l'Echiquier
- la [Politique Climat](#) du Groupe LBP AM,
- la [Politique Pétrole et Gaz](#) du Groupe LBP AM,

- la [Politique Biodiversité](#) du Groupe LBP AM.

Notre politique d'exclusion est en ligne avec les exigences du label « ISR » de l'Etat Français.

- **FILTRE NOTATION ESG :**

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la recherche ESG joue un rôle particulièrement important dans la construction des portefeuilles.

La maison-mère de La Financière de l'Echiquier, le Groupe LBP AM, met à sa disposition sa plateforme de notation GREaT 360. Chaque valeur dispose d'une note synthétique GREaT qui reprend les différents enjeux ESG, et de note par pilier et sous-pilier. Le meilleur score est de 10 et le moins bon de 1.

A partir de cela, les OPC appliquent une de deux approches suivantes :

- **Approche en sélectivité :** A l'issue de ces deux étapes, l'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% à travers l'exclusion des valeurs appartenant à la liste d'exclusion de l'OPC et de celles ayant les moins bons scores GREaT.
- **Approche en amélioration de notes :** Le Score GREaT moyen du portefeuille doit être meilleure que le Score GREaT moyen de l'univers de comparaison, après exclusion de 30% des émetteurs (émetteurs les moins bien notés et émetteurs placés en liste d'exclusion).

Focus sur la méthodologie de calcul du taux de sélectivité : Le taux de sélectivité est le pourcentage de réduction entre l'univers ISR de référence et l'univers investissable d'un fonds. Il est calculé en additionnant le poids de l'ensemble des valeurs de l'univers ISR de référence présentes sur une des listes d'exclusions associées aux OPC et le poids de l'ensemble des valeurs de l'univers ISR de référence dont le score GREaT est inférieure à la note pivot. La note pivot désigne la dernière valeur acceptée dans l'univers investissable pour obtenir un taux de sélectivité défini par le Label ISR, 30% depuis 2026.

Pour obtenir la note pivot les étapes suivantes sont effectuées :

1. On calcule le poids de l'ensemble des valeurs de l'univers ISR de référence présentes sur une des listes d'exclusions associées à l'OPC,
2. On classe l'ensemble des valeurs restantes par leur score GREaT de la plus haute à la plus basse,
3. On exclut les valeurs les plus mal classées selon leur score GREaT jusqu'à atteindre un taux de sélectivité requis par le label ISR, 30% à partir de 2026.

[POSITIVE IMPACT] + [HEALTH] Les scores Impact utilisés dans nos fonds à impact et détaillés ci-dessous ne rentrent donc pas en considération dans le calcul, mais viennent tout de même renforcer le niveau de sélectivité de l'OPC.

Focus sur l'analyse qualitative de gouvernance : Les équipes de gestion de La Financière de l'Echiquier réalisent une analyse qualitative de la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans les portefeuilles. Cette analyse se matérialise par une note en lettre allant de A à G pour les moins bons profils de gouvernance. Celle-ci couvre quatre enjeux :

- La compétence de l'équipe dirigeante
- Le Conseil et les contre-pouvoirs
- Le respect des actionnaires minoritaires
- L'évaluation et gestion des risques extra-financiers

Dans le cadre de l'analyse de gouvernance qualitative une revue de la sévérité des controverses et des actions de remédiation de l'entreprise est réalisée. Ainsi, un malus lié aux controverses peut dégrader la note. Cette analyse de la gouvernance permet de renforcer les cas d'investissement, ainsi que la connaissance des enjeux matériels et controverses des valeurs en portefeuille. Elle peut contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

FILTRE IMPACT :

La démarche d'investissement à impact de LFDE se base sur sa doctrine d'impact formalisée en 2021. Elle s'inspire des travaux de place sur l'investissement à impact sur les marchés cotés (FIR/France Invest, GIIN et Institut de la Finance Durable). Son objectif est de donner un cadre aux stratégies d'investissements à impact, de LFDE. Notre doctrine d'impact se fonde sur trois piliers :

1. **Intentionnalité** : L'intention de générer un impact environnemental et/ou social positif est le point de départ de toute démarche d'investissement d'impact. Sa mise en œuvre s'appuie sur une thèse d'impact, la définition d'objectifs d'impact ex ante associés à des indicateurs précis, une gouvernance robuste, des ressources internes dédiées...
2. **Additionnalité** : Il s'agit de la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. Elle se traduit notamment pour LFDE par une détention longue du capital des entreprises investies, par un dialogue continu avec les entreprises...
3. **Mesurabilité** : La mesurabilité de l'impact des investissements et de l'impact de l'OPC est cruciale afin d'accroître la transparence sur la réalité de l'impact des investissements des clients, mais aussi pour suivre l'avancement des objectifs d'impact préalablement établis. Ces mesures, réalisées avec l'appui d'experts indépendants, sont intégrées dans le schéma de rémunération des gérants des OPC à impact.

L'ensemble des OPC à Impact lancé par LFDE doivent répondre à cette doctrine d'impact.

[POSITIVE IMPACT] Echiquier Positive Impact Europe investit uniquement dans des entreprises qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Dans ce cadre, nous avons mis en place un filtre « Impact » nous permettant de ne retenir dans notre univers investissable que des entreprises ayant une **contribution positive nette** à ces objectifs. Afin de les identifier, nous avons mis en place un « Score ODD » sur 100 points (allant de – 100 à + 100) qui est la moyenne de deux scores nets, le Score « Solutions » et le Score « Initiatives » comme détaillés ci-dessous :

- a. **Score « Solutions »** sur 100 points : ce score mesure le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise en contribution nette à un ou plusieurs des onze ODD sélectionnés par l'équipe de Recherche IR. Ces onze ODD ont été sélectionnés, parmi les dix-sept identifiés par l'ONU, pour leur matérialité économique forte. Dans le cas où une entreprise analysée aurait également une partie de son chiffre d'affaires qui aurait une contribution négative à un ou plusieurs de ces onze ODD, ce pourcentage serait alors minoré de sa contribution négative. On parle alors de **contribution positive nette**. La contribution de chaque entreprise est affectée aux cibles sous-jacentes aux onze ODD sélectionnés, qui sont les suivants :
1. ODD 3 : Bonne santé et bien-être. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs de la santé, l'assurance ou la sécurité routière.
 2. ODD 4 : Education de qualité. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans le secteur de l'éducation.
 3. ODD 6 : Eau propre et assainissement. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires issu de solutions d'économies, de traitement et d'accès à l'eau.
 4. ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique.
 5. ODD 8 : Travail décent et croissance économique. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs du tourisme soutenable, des audits de la chaîne d'approvisionnement ainsi que dans les outils de productivité.
 6. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les nouvelles techniques de production, les technologies de l'information et la digitalisation.
 7. ODD 11 : Villes et communautés durables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour les villes intelligentes (bâtiments, mobilité, urbanisme...), dans la sécurité, la mobilité durable, les solutions de réduction du CO2, la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets.
 8. ODD 12 : Consommation et production responsables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires lié à la vente de produits ayant un impact environnemental positif et/ou étant éco-conçus, à la dématérialisation, à l'alimentation responsable ou encore au secteur du recyclage.
 9. ODD 14 : Vie aquatique. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires liés à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines.
 10. ODD 15 : Vie terrestre. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires liés à la préservation et à la restauration des écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
 11. ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour l'efficacité des institutions, l'éradication de l'économie souterraine, la lutte contre la corruption et la cybersécurité.

Cette grille de lecture est le fruit de notre propre interprétation et d'un travail en interne basé sur les guidelines (objectifs et cibles) précises de l'ONU ainsi que sur un dialogue avec nos parties prenantes et l'écosystème des ODD. Un seuil minimum de 20% de chiffre d'affaires, contribuant positivement (contribution nette) à un ou plusieurs des onze ODD décrits ci-dessus, est nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le calcul du « Score Solutions » se base sur l'équivalence : 10% de chiffre d'affaires = 10 points.

- b. **Score « Initiatives »** sur 100 points : ce score mesure la contribution positive nette d'une entreprise aux dix-sept ODD de l'ONU en lien avec les diverses actions et initiatives significatives qu'elle peut mettre en place sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. L'équipe de Recherche IR a établi pour chacun des dix-sept ODD, une ou plusieurs initiatives significatives et fortement impactantes pouvant être mise en œuvre par l'entreprise de façon intentionnelle afin d'y contribuer. Au contraire, si elle contrevient par ses actions à un ou plusieurs de ces ODD, elle sera pénalisée dans des proportions équivalentes. Chaque initiative est équipondérée dans le calcul du score. La contribution des entreprises au travers de leurs initiatives est rattachée aux cibles des dix-sept ODD. La somme nette de toutes les initiatives (positives et négatives) menées par l'entreprise permet de déterminer son Score « Initiatives ».

Depuis 2021, nous avons décidé de rattacher les points attribués à chaque entreprise, au titre de ces deux scores, aux cibles de chacun des ODD afin de donner plus de granularité à notre analyse et de nous assurer de la contribution précise de chaque société.

La moyenne de ces deux scores nets nous permet *in fine* de déterminer le « Score ODD » de chaque émetteur. Dans le cadre de ce filtre impact, pour qu'un émetteur puisse intégrer le portefeuille d'Echiquier Positive Impact Europe, il devra obtenir à la fois un Score « Solutions » minimum de 20/100 (soit 20% de contribution positive nette de son chiffre d'affaires aux 9 ODD choisis) et un « Score ODD » de 25/100.

[HEALTH] Echiquier Health Impact For All est un OPC investi dans des sociétés dont les innovations permettent d'améliorer l'accès à la santé. Une méthodologie propriétaire à impact, dédiée à l'accès à la santé, a été développée et nous permet d'établir le « Score AAAA ». Deux cadres de référence ont façonné la méthodologie d'impact de l'OPC :

- Les quatre enjeux d'accès à la santé définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- La philosophie de la taxonomie européenne.

Afin d'identifier les entreprises contribuant à l'amélioration de l'accès à la santé, notre méthodologie contient deux étapes :

- **Ne pas causer de préjudices importants (DNSH - Do No Significant Harm)** : L'OPC investira uniquement dans des entreprises qui ne contribuent pas négativement par leurs pratiques à un (ou plusieurs) des quatre enjeux d'accès à la santé décrits ci-dessus. Pour chaque enjeu, plusieurs points de vigilance ont été identifiés. Pour chacun d'eux, jusqu'à trois niveaux de pratiques ont été définis :

- **GO** : Ce statut signifie que l'entreprise a mis en place des pratiques exigeantes, de référence sur l'enjeu identifié.
 - **ENGAGEMENT** : Ce statut signifie que l'entreprise a une posture correcte sur l'enjeu identifié mais qui pourrait être améliorée. Ce statut permettra d'identifier une piste d'engagement que l'équipe de gestion abordera avec la société.
 - **NO GO** : Ce statut signifie que l'entreprise cause un préjudice important à l'enjeu identifié. Une entreprise ayant obtenu un NO GO ne sera pas investissable. Les points suivants pourront par exemple déclencher un NO GO (mensonges avérés sur l'efficacité et les résultats des essais cliniques, revente de données de patients à caractère commercial comme par exemple à des assureurs...).
- **Contribution substantielle** : L'OPC investira uniquement dans des entreprises dont 20% minimum du chiffre d'affaires contribue à un ou plusieurs des quatre enjeux d'accès établis par notre méthodologie :
- o **Disponibilité (Availability)** : Produits et services améliorant la disponibilité des soignants, et des traitements pour des maladies peu couvertes.
Exemples : Appui chirurgical grâce à l'intelligence artificielle et à la robotique, logiciel de formation ou de simulation permettant la montée en compétence du personnel soignant, vaccins contre le paludisme...
 - o **Accessibilité Géographique (Accessibility)** : Produits et services améliorant l'autonomie du patient et la couverture médicale aux soins de santé.
Exemples : Téléconsultations, robots télécommandés pour interventions à distance, traitements administrables à domicile plutôt qu'à l'hôpital...
 - o **Accessibilité Financière (Affordability)** : Produits et services améliorant la capacité financière des patients à accéder à des services médicaux de qualité et/ou des payeurs publics.
Exemples : Politique de diffusion de traitements à moindre prix pour les populations « bottom of the pyramid », des pays en développement, méthodes de diagnostic in-vitro plus efficaces et moins coûteuses...
 - o **Acceptabilité (Acceptability)**: Produits et services améliorant la confiance et le confort des patients dans les traitements et les services de santé.
Exemples : Traitement par ingestion plutôt que par injection, méthodes de diagnostic moins intrusives et moins douloureuses...

Pour en savoir plus sur le « Score AAAA » et les différents enjeux intégrés à notre analyse, veuillez-vous référer à la Thèse d'Impact de l'OPC Echiquier Health Impact For All disponible sur notre site internet.

L'ensemble des méthodologies d'évaluation d'impact présentées ci-dessus pour nos OPC à Impact s'inscrivent dans une démarche de double matérialité des entreprises et se concentrent en particulier sur l'évaluation de l'impact des entreprises sur la société et l'environnement (matérialité impact).

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à 3 niveaux lors de la définition de l'univers d'investissement et la construction du portefeuille :

1. Les investissements dans les secteurs miniers et de la production d'électricité se limitent aux entreprises qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et étant alignés avec l'Accord de Paris. Dans le cas contraire, les sociétés sont placées dans la liste d'exclusion du Groupe LBP AM.
2. Les émissions de gaz à effet de serre sont prises en compte dans le score GREaT, plus précisément dans le pilier Transition Énergétique, et les OPC ne peuvent investir dans les émetteurs les moins bien notés (exclusion de 30% de l'univers). Les enjeux environnementaux impactent au minimum à 20% le score GREaT final d'un émetteur.
3. Les gérants-analystes monitorent l'intensité carbone de leurs portefeuilles par rapport à leurs univers de comparaison.

[POSITIVE IMPACT] : Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, les critères relatifs au changement climatique sont également pris en compte dans la construction du portefeuille via une sélection, au travers du « Score Solutions » d'émetteurs ayant une contribution positive nette pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux ODD dont les deux suivants :

- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cas où une valeur n'est pas suivie par MSCI ESG Research/ISS ESG/Ethifinance (capitalisation boursière faible, introduction en Bourse récente), les gérants-analystes de LFDE peuvent effectuer une analyse qualitative des enjeux ESG de l'entreprise, et les soumettre à la validation des analystes ISR de LFDE pour intégration dans l'outil GREaT 360 avec un score médian au cluster sectoriel.

La notation ESG doit couvrir au minimum 90% de l'actif net des portefeuilles, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Notre process d'évaluation ESG est mis à jour de façon annuelle. Cela nous permet de l'adapter aux évolutions des pratiques ESG des entreprises ainsi que du marché de l'ISR.

Au cours des derniers mois, d'importants changements ont affecté les processus de gestion des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier.

- **Convergence du modèle de notation ESG :** La Financière de l'Echiquier, en tant que filiale du Groupe LBP AM, a pleinement convergé son approche ISR vers celle présentée dans ce document. Depuis le 1er janvier 2025, l'analyse ESG des entreprises en portefeuille se fonde sur l'outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. Il s'agit d'un modèle quantitatif, reposant sur 4 piliers : Transition Energétique, Gestion Durable des Ressources, Gouvernance Responsable, Développement des Territoires. L'ensemble des contrôles liés au modèle de notation ont également été revus. Le détail de ces modifications est disponible dans le paragraphe 4.1 qui détaille le processus de gestion des OPC et dans le paragraphe 5.1 qui détaille l'ensemble des contrôles en place.
- **Revue de certains process pour correspondre aux attentes du Label ISR V3 :** Depuis le 1er janvier 2026, le taux de sélectivité des OPC labellisés ISR a été relevé à 30%. Les OPC labellisés ISR ont sélectionné 2 indicateurs de durabilité parmi la liste des indicateurs PAI du Règlement SFDR et s'engagent à leur surperformer par rapport à leur univers d'investissement. Comme précisé plus haut, l'ensemble de la politique d'exclusion de LFDE, dont la politique Pétrole et Gaz, est en ligne avec les exigences des exclusions telles que décrites à l'Annexe 7 du Référentiel disponible sur le site du label. Le détail de ces modifications est disponible dans le paragraphe 4.1 qui détaille le processus de gestion de l'OPC.
- **Changement de fournisseur de données dans le modèle GREaT, avec le passage de Moody's à ISS ESG :** Suite aux récentes consolidations sur le marché des fournisseurs de données et à l'évolution des partenariats de Moody's (désormais sous giron MSCI pour certaines activités), l'accès aux flux de données historiques du modèle GREaT a été modifié. Afin de garantir la pérennité de nos analyses et l'indépendance de notre recherche, nous avons choisi de migrer vers ISS ESG. Cette transition assure une continuité opérationnelle totale tout en maintenant un haut niveau d'exigence méthodologique.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Un mécanisme de partage des frais de gestion est en place sur 5 OPC commercialisés par La Financière de l'Echiquier. Pour trois d'entre eux, le bénéficiaire est la Fondation Groupe LBP AM, abritée par la Fondation de France, qui soutient des projets associatifs dans les domaines de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle et de la santé.

Pour chacun de ces OPC, La Financière de l'Echiquier collecte annuellement des frais de gestion. Sur l'enveloppe globale des frais de gestion collectés par chaque OPC, un montant est prélevé afin de réaliser un don à l'œuvre concernée par un mécanisme de reversement. Chaque OPC contribue de

manière indépendante, en fonction de ses encours propres et le montant prélevé dépend de règles propres à chaque OPC :

[POSITIVE IMPACT] : Une partie des frais de gestion de l'OPC est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 500K€/an). En complément, le Conseil d'Administration de la SICAV Echiquier Impact peut décider, d'un don complémentaire annuel exceptionnel à la Fondation qui sera également prélevé sur l'enveloppe des frais gestion de l'OPC.

D'autres OPC non labellisés ISR ont également ce mécanisme :

- **Echiquier Excelsior (Part A)** : Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 100K€/an à compter de 2021).
- **Echiquier Agressor (Action P)** : Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 20K€/an à compter de 2021).

L'équipe de Recherche IR est impliquée dans le choix des projets sélectionnés par la Fondation via un siège au Comité d'engagement « Insertion » de la Fondation. Les fonds collectés sur les frais de gestion 2025 sont mis à disposition de la Fondation au titre de son budget 2026 et mis en réserve pour l'année suivante s'ils ne sont pas utilisés en totalité.

Concernant **[HEALTH]**, sur la base des frais de gestion collectés par les OPC acquis par La Financière de l'Echiquier, le conseil d'administration de la SICAV Echiquier Impact décide annuellement d'un montant à affecter en direct à un ou plusieurs projets sélectionnés pour leur impact social positif. Le Conseil d'Administration s'assurera du lien de ces projets avec la thèse d'impact des OPC.

[HEALTH] : En lien avec sa thèse d'impact, l'OPC a souhaité accompagner un projet améliorant l'accès à la santé, en particulièrement touchant les enjeux d'hospitalisation des enfants et d'amélioration des conditions de vie des soignants. Depuis 2022, le bénéficiaire est l'association « Les Petits Doudous » qui a été sélectionnée pour sa démarche innovante et sa contribution multi-facettes à l'enjeu d'amélioration de l'accès à la santé.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, La Financière de l'Echiquier ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Au sens du référentiel du Label ISR de l'Etat Français, les OPC labellisés ISR de LFDE utilisent des produits dérivés de façon variable, en s'assurant qu'ils n'aillent pas à l'encontre de l'objectif ESG de chaque OPC et ne sont pas autorisés à détenir des positions courtes :

- **[POSITIVE IMPACT]** + **[HEALTH]** : Le prospectus de ces OPC ne prévoit pas la possibilité de recourir aux instruments dérivés.

Echiquier Major SRI Growth Europe et **Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap** n'ont pas recours aux instruments dérivés, bien que statutairement ces instruments soient autorisés.

Echiquier Alpha Major SRI utilise des instruments dérivés (essentiellement des futures) dans sa stratégie de couverture permanente, afin de réduire la volatilité du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC.

Echiquier Credit SRI Europe, **Echiquier High Yield SRI Europe** et **Echiquier Short Term Credit SRI** ont recours aux instruments dérivés (essentiellement des futures) à usage de couverture uniquement, afin de couvrir le risque de taux du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de chaque OPC.

Echiquier ARTY SRI a recours aux instruments dérivés (essentiellement des futures) à usage de couverture afin de couvrir le risque de taux et de devises du portefeuille. L'OPC a recours à des instruments dérivés de type option, *call* ou *put*, dans le cadre de l'atténuation du risque action et de la volatilité du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC. Notons que les positions de l'OPC sur des instruments dérivés dont le sous-jacent n'est pas un indice seront uniquement des positions longues sur le sous-jacent (achat de *call* ou vente de *put*).

En conclusion et compte tenu de la rare utilisation concrète des produits dérivés au sein de nos OPC, nous considérons que leur impact sur la qualité ISR des portefeuilles est négligeable.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les textes ne précisent pas clairement le traitement des OPC (en dehors des fonds de fonds) mais l'interprétation que nous pouvons en faire et les pratiques de place convergent l'approche ci-dessous.

- **OPC à Impact :** [POSITIVE IMPACT] + [HEALTH] sont les seuls OPC éligibles à un investissement à usage de performance.

Les OPC à Impact externes ne sont pas éligibles car du point de vue de la réglementation finance durable, nous devons avoir une seule méthodologie d'évaluation des actifs dits « durables » par société de gestion et nous ne pouvons donc pas dépendre de la méthodologie d'une autre société de gestion.

Précision : Pour le placement du cash au sein des OPC à Impact, nous utilisons un OPC de classification monétaire, en privilégiant des fonds labellisés ISR afin de pouvoir investir les liquidités.

- **OPC de Convictions Durables :**

Les OPC éligibles à un investissement à usage de performance sont des OPC de même niveau (ou de niveau supérieur) en termes d'approche ESG. Un OPC labellisé ISR peut investir dans un OPC Convictions Durables ou à Impact.

Pour les OPC externes, l'appartenance à chacune de ces catégories se fait au travers de données objectives (label ISR, catégorisation SFDR et/ou au travers de notre méthodologie d'analyse extra-financière des OPC externes, la « Maturité ISR »).

Précision : Pour le placement de cash au sein des OPC de Convictions Durables et en Intégration ISR, les OPC seront considérés comme « notés ESG » s'il s'agit des OPC internes (Convictions Durables) et si les OPC externes ayant des méthodes ESG équivalentes (labellisés ISR idéalement ou valisés au travers de la méthodologie d'analyse extra-financière des OPC externes, la « Maturité ISR »).

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Tout d'abord, au-delà des procédures de contrôles, l'ensemble des décisions sur des sujets politiques et/ou réglementaires, en lien à l'Investissement Responsable, sont prises en concertation avec l'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier et en adéquation avec les principes des UN PRI.

--

La Financière de l'Echiquier a mis en place un plan de contrôles afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE :

L'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place -décrits ci-contre - afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles labellisés ISR avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

- En amont des opérations, un dispositif de « blocage pré-trade » empêche le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au portefeuille (exclusions sectorielles et normatives, scores GREaT insuffisants, scores Impact manquants, poche de 10% du portefeuille non couverts par un score GREaT, poche de 10% hors univers,...).
- En second niveau, les gérants peuvent contrôler sur la plateforme propriétaire GREaT 360 que toutes les contraintes ISR d'un OPC sont respectées (taux de sélectivité, respect de la note pivot, évolution de la performance des scores des indicateurs de durabilité suivis pour l'OPC,...),
- En troisième niveau, le contrôle des risques vérifie au fil de l'eau que le portefeuille est composé uniquement d'émetteurs/instruments autorisés selon les règles de gestion ISR.

Les contrôles post-trade sont effectués grâce à notre logiciel de gestion de portefeuille (PMS - Portfolio Management System) qui effectue de façon quotidienne un ensemble de contrôles sur les différents portefeuilles des OPC. Ce niveau de contrôle peut permettre d'identifier tout dysfonctionnement des précédents contrôles. En cas de non-conformité, les équipes « Middle Office » et « Risques » sont immédiatement alertées par l'outil interne. Après analyse de la situation et si la non-conformité est avérée, une alerte est directement envoyée aux gérants de l'OPC concerné (copie au département en charge du Contrôle interne). En cas d'absence d'action corrective menée par les gérants, un processus d'escalade sera mis en place. Le directeur de la gestion sera informé de la situation ainsi que si besoin, l'ensemble du comité de direction.

Un mécanisme de contrôle similaire est en place pour s'assurer qu'en conformité avec la Doctrine AMF 2020-03, le score GREaT moyen pondéré de chaque OPC soit bien supérieure à celui de son univers d'investissement (non retraité), pour les OPC labellisés.

DISPOSITIFS DE CONTROLE EXTERNE :

Dans le cadre des OPC détenteurs du label ISR de l'Etat français, des contrôles externes sont réalisés par le labellisateur. Il s'agit en ce qui nous concerne du cabinet d'audit indépendant EY. Le label ISR est obtenu pour une durée de trois ans. Des contrôles ont lieu tous les ans « sur pièces » et tous les trois ans « sur site ». Ils ont pour objectif de vérifier la conformité de nos OPC avec les pratiques et les règles mises en avant au sein de ce document ainsi que le respect de nos obligations de reporting.

Pour les OPC labellisés ISR, dans le cadre du suivi des indicateurs de performance ESG engageants (paragraphe 6.2) du cahier des charges du label ISR, l'équipe a recours à la plateforme GREaT pour effectuer ses contrôles. Il permettra de s'assurer qu'à tout moment, la performance des OPC sur les indicateurs de performance ESG engageants choisis soient supérieure à celle de leurs indices de référence. En cas de non-conformité constatée lors de ce contrôle, l'équipe de gestion de l'OPC devra effectuer les changements nécessaires au sein de son portefeuille – dans le meilleur intérêt du porteur – dans un délai maximum d'un mois.

6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

La qualité ESG des OPC est évaluée au regard des notes ESG des émetteurs en portefeuilles, qui reposent sur une méthodologie propriétaire d'analyse dont le processus est décrit dans les paragraphes 3.3 à 3.5.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la qualité ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier de chaque OPC, qui contient deux pages d'indicateurs de durabilité.

La performance ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par une score GREaT,
- Taux de sélectivité de l'OPC,
- Score GREaT moyen pondéré de l'OPC comparée à son univers de comparaison,
- Comparaison de la répartition des scores GREaT de l'OPC avec celui de son univers de comparaison,
- Comparaison des scores des piliers G, R, E, T moyens pondérés de l'OPC avec celui de son univers de comparaison.

Tous ces critères font l'objet d'une mise à jour mensuelle.

6.2. Quels indicateurs de durabilité utilisés par les OPC ?

Dans le cadre de la mise à jour du référentiel du label ISR de l'Etat Français du 12/12/2023, les OPC labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité par rapport à leur indice de référence ou leur univers de départ. Ces deux indicateurs de durabilité sont à sélectionner parmi la liste des « indicateurs des principales incidences négatives » décrits par le règlement européen (UE) 2019/2088 (SFDR ou Disclosure) et définis par les normes techniques mentionnées à l'article 4, paragraphes 6 et 7 de ce même règlement.

Pour l'ensemble des OPC, les indicateurs ESG suivants font l'objet d'un suivi et sont communiqués à minima annuellement :

- **Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3** (nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros investis),
- **Trajectoire net zéro** (part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi),
- **Gestion de l'eau** (consommation d'eau en m3 rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires),
- **Empreinte biodiversité** (permet de calculer les expositions les plus sensibles en matière d'impacts sur la biodiversité afin de mieux maîtriser le risque conséquent. Global Biodiversity Score - GBS (MSA.ppb*/b€ invested),
- **Droits humains** (signature du pacte mondial de l'ONU),
- **Mixité au sein des organes de gouvernance** (ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres),
- **Manque de diligence raisonnable** (part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme).

Les OPC présents dans le tableau ci-dessous s'engagent à obtenir de meilleurs résultats que leurs univers d'investissement de départ sur les 2 indicateurs de durabilité suivants :

Nom du fonds	1 ^{er} indicateur Taux de couverture des émetteurs >70%	2 ^e indicateur Taux de couverture des émetteurs >50%
Echiquier Positive Impact Europe	Trajectoire net zéro	Manque de diligence raisonnable
Echiquier Health Impact for All	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité
Echiquier Major SRI Growth Europe	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité
Echiquier Alpha Major SRI	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité
Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	Empreinte biodiversité	Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3
Echiquier Credit SRI Europe	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité
Echiquier ARTY SRI	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité
Echiquier High Yield SRI Europe	Trajectoire net zéro	Gestion de l'eau
Echiquier Short Term Credit SRI	Trajectoire net zéro	Empreinte biodiversité

Echiquier Smid Blend Euro SRI	Trajectoire Net Zero	Mixité au sein des organes de gouvernance
Tocqueville Silver Age ISR	Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3	Empreinte biodiversité
Tocqueville Europe Strategic Tech SRI	Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3	Empreinte biodiversité

La communication de l'ensemble des indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives détaillés ci-dessus est réalisée un sein du reporting financier mensuel des OPC.

Leur mise à jour est réalisée mensuellement. Ces indicateurs sont également susceptibles d'apparaître dans d'autres supports de reporting (détails des supports concernés dans le paragraphe 6.3).

Pour tout savoir sur les différents contrôles associés aux indicateurs de performance ESG engageants, veuillez-vous référer au paragraphe 5.1 de ce document.

En complément, nos OPC à Impact utilisent, en cohérence avec leur stratégie, d'autres indicateurs de performance ESG :

[POSITIVE IMPACT] Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, nous utilisons un indicateur de contribution aux ODD. Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender cet impact :

- Score « Solutions », « Initiatives » et « ODD » moyen du portefeuille,
- Chiffre d'affaires moyen des entreprises en portefeuille apportant une contribution à un ou plusieurs ODD,
- Nombre de sociétés contribuant à chacun des onze ODD identifiés.

[HEALTH] : Dans le cas spécifique de l'OPC Echiquier Health Impact For All, nous utilisons un ensemble de critères de performance sur l'accès à la santé :

- Score « AAAA » moyen pondéré du portefeuille,
- Part des trois niveaux de pratique de DNSH (GO / ENGAGEMENT / NO GO),
- Répartition du portefeuille sur les quatre enjeux de l'accès à la santé,
- Top 5 / Flop 5 des meilleurs scores AAAA du portefeuille.

En complément, nous publions pour chacun de nos OPC à impact un rapport d'impact qui contient de nombreux indicateurs permettant de mettre en lumière l'impact positif généré par l'investissement dans l'OPC et par les entreprises en portefeuille au regard de la thèse d'impact du fonds.

Concernant la méthodologie utilisée par La Financière de l'Echiquier, pour l'ensemble des indicateurs de performance ESG détaillés ci-dessus :

- La performance de chaque OPC est comparée à celle de son indice de référence.
- La mesure de la performance est calculée de façon pondérée, à la fois pour le portefeuille de l'OPC et pour son indice de référence.
- Le poids de chaque émetteur en portefeuille est repondéré, l'investissement dans des OPC et les liquidités n'étant pas pris en compte dans le calcul des mesures d'impact, en ligne avec les exigences du cahier des charges du label.

6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

La transparence, à la fois sur nos investissements et nos méthodologies est un élément central de notre démarche d'investisseur responsable. Ainsi, nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de documents et reporting, que nous voulons aussi pédagogique que possible dont voici le détail :

- Politiques SFDR
 - o [Article 3 sur les risques de durabilité](#),
 - o [Article 4 sur les principales incidences négatives au niveau de LFDE](#),
 - o Article 10 pour chacun de nos OPC classés article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR,
 - o [Définition d'Investissement Durable](#).

- [Politique Climat](#),
- [Rapport Investissement Responsable Groupe LBP AM](#), incluant la réponse à l'article 29 de la Loi Energie-Climat (LEC),
- [Politique Charbon](#),
- [Politique Pétrole et Gaz](#),
- [Politique d'Exclusion](#),

- [Rapport de transparence des UN PRI](#) (en anglais uniquement),
- [Rapport d'évaluation des UN PRI](#) (en anglais uniquement),

- [Politique de vote](#),
- [Politique d'engagement](#),
- [Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement](#),
- Inventaire des votes aux AG des portefeuilles, pour les OPC labellisés ISR (accessible sur la [plateforme VDS d'ISS](#)),

- Reporting de durabilité mensuel intégré au reporting financier des OPC,
- Inventaire complet des portefeuilles (deux fois par an, avec six mois de décalage) pour les OPC labellisés ISR,

- [Doctrine d'Impact](#),
- [Manifeste dédié à Echiquier Health Impact For All](#),
- Rapport d'Impact pour les OPC **[POSITIVE IMPACT]** + **[HEALTH]**.

- Carnets de Recherche - [Etude « ISR & Performance by LFDE »](#),
- Lettres ISR trimestrielles dans la lettre mensuelle,

Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » ou concernant les documents propres à nos OPC, sur la page qui leur est dédiée accessible à partir de la page « [Fonds](#) », au sein de la rubrique « Documents à télécharger – Investissement Responsable ». Les

lettres ISR trimestrielles sont quant à elle accessibles sur la page « Actualités », au sein de la rubrique « [Actualités ISR](#) ».

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La Financière de l'Echiquier publie de façon annuelle les résultats de sa politique de vote et d'engagement dans un rapport dédié. Ce document, qui se veut pédagogique et illustratif, met en lumière notre dynamique de dialogue actionnarial avec les entreprises, tout au long du cycle de vie de nos investissements. Il nous permet également de suivre la mise en mouvement des entreprises par rapport aux axes de progrès que nous avons partagés avec elles. En complément, nous communiquons pour chaque OPC labellisé ISR, un inventaire détaillant l'ensemble de nos votes résolution par résolution et leurs rationnels.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement » ainsi que dans une rubrique dédiée sur la page de chaque OPC labellisé ISR.



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'ENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 047 500 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004